

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 3-4

Artikel: Valeurs inemployées
Autor: A.Py.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

68^{me} ANNÉE

MARS-AVRIL

N^o 3/4

Valeurs inemployées.

La grande guerre a produit bien des effets inattendus. Un des phénomènes les plus surprenants a été de voir la Suisse, Etat importateur de bois, se muer en Etat exportateur. Jusqu'en 1914, le chiffre des importations allait grandissant chaque année et avait atteint 50 millions de francs. Et aujourd'hui, sous la poussée des événements, la proportion est presque renversée.

D'autres examineront quelle signification revient à la haute marée des exportations de bois pour l'heure ou le malheur de la forêt suisse. Tel n'est pas le but de cet exposé. Il aimerait, au contraire, conduire le lecteur en des hauts parages, où la guerre, avec son excitation à la spéculation, aux profits exagérés, n'a point pénétré encore. Il existe en effet en Suisse des oasis — ainsi certaines zones des Alpes valaisannes, et il en sera de même ailleurs — que l'affolement des exploitations sous la poussée inouïe des prix n'a point encore atteintes. Alors que dans certaines contrées les bois sont extrêmement recherchés et que les vieux stocks sont liquidés à des prix que l'on n'aurait jamais osé espérer, les lieux où nous conduisons le lecteur ne sont point troublés par le grincement de la scie, ni par l'écho des coups de hache, ni par les vociférations des voituriers. Pourtant il s'y trouve des bois de valeur, d'âge exploitable et au delà, de dimensions respectables et impeccables de forme. Au cours de notre pérégrination nous escaladerons même nombre de cadavres ligneux, abandonnés sur le parterre, imposants encore dans leur état de décomposition, et nous mesurerons d'énormes troncs secs sur pied, qui implorent le ciel de leurs rameaux décorqués, squelettes et spectres à la fois. Et tout là-bas, dans la profonde vallée, longeant le ruban scintillant du Rhône, roulent les trains incessants, emmenant planches, plateaux et équarrissages au delà des frontières.

Singulier contraste : la vitalité et l'inertie qui se côtoient dans un pays aussi minuscule que le nôtre.

Sans entrer dans plus de détails, sans nous appesantir sur les noms locaux, nous voudrions exposer les raisons qui mettent certaines forêts, et pas des moindres, au ban des exploitations, dans l'impossibilité d'entrer dans l'économie du pays. Ces raisons, nous les trouvons dans le manque de bras d'une part, dans les difficultés de transport de l'autre, enfin dans l'ignorance des propriétaires des questions de livraison et de vente, d'où une défiance au delà de toute imagination envers le commerce de bois extérieur, tandis que le commerce local n'a cure des bois en question. Résultat : inertie complète !

Le manque de bras est un phénomène ordinaire découlant du genre de vie d'une population montagnarde déjà clairsemée. Il est aggravé par le manque d'échange d'une commune à l'autre, défaut basé encore sur la méfiance. La vie économique de ces populations, sans atteindre de loin, évidemment, l'intensité de l'existence des travailleurs industriels, est absorbée tout entière par le labeur de la terre pour lui arracher le pain quotidien. Nombre de villages mènent une existence nomade, les gens descendent à la vigne au printemps, puis remontent aux mayens, puis aux alpages, avec des digressions intermittentes vers la plaine et au village pour l'effeuillage, pour le semis du froment, pour la plantation des pommes de terre, pour les foins et les moissons aux différentes zones. L'automne revient avant que les derniers regains soient engrangés et combien il faut se hâter pour arracher les pommes de terre avant l'arrivée de l'hiver ! C'est une hâte sans relâche, une succession continue de cultures, de récoltes, de préparation du sol, de transports des fumures, tout cela avec des outils et des procédés rudimentaires, toutes les charges à dos d'homme, de femme, de mulet, avec une perte de temps considérable, mais inévitable. Et puis l'hiver survient. Toujours trop tôt, au gré de ces paysans infatigables, qui auraient encore préparé tel champ pour les blés d'hiver, défriché telle parcelle pour en tirer un meilleur parti l'an prochain, installé quelque combinaison d'arrosage pour arracher à la lande quelque lambeau de sol poussiéreux pour y faire fleurir des foins parfumés. Voici la neige, linceul de la terre. Elle apportera le repos, le loisir ? Il n'en est point ainsi. Elle n'apporte qu'une récrudescence de la peine.

Il faut aller soigner le bétail dispersé successivement dans les écuries aux mayens, au village, dans divers quartiers, partout où il s'agit de produire du fumier pour les cultures futures. De longues courses dans la neige, sous la menace des avalanches, se succèdent pendant les courtes journées. On déplace aussi le petit troupeau une ou plusieurs fois. Et l'on va chercher le foin de montagne, enmeulé près des alpages, pour le traîner sur la neige jusqu'aux divers lieux de consommation. Enfin l'on va au bois, couper le lot qui vous est échu pour les besoins du foyer et l'entretien des immeubles. Et il faut besogner ferme, pour que le printemps n'arrive pas vous surprendre trop tôt.

La propriété forestière de telles populations se trouve fréquemment répartie comme suit: Forêt basse, près des villages, mise essentiellement à contribution pour les besoins locaux, bois de répartition et de construction, exploités dans les coupes dites ordinaires. Plus haut, forêts des mayens, en partie particulières, en partie pâturage boisé public, zone également exploitée pour l'entretien et la vie des mayens. Enfin hautes forêts, montant jusqu'à la limite de la végétation, parfois éventrées par les alpages, ou dominées par eux, si elles ne confinent pas au désert des éboulis et des parois abruptes.

Les deux premières catégories de boisés offrent peu d'intérêt au point de vue qui nous occupe. Elles sont soumises à exploitation, l'on y récolte en général les chablis ou les gros débris, leur traitement est plus ou moins méthodique, leur état plus ou moins satisfaisant, en général peu intéressant, ce qui tient aussi, souvent, au climat local sec et brûlant de la zone qu'elles occupent.

Il en est autrement de la catégorie des forêts hautes, ou éloignées, peu accessibles, où l'on rencontre plus souvent qu'on ne s'y attend des types de forêt des plus admirables, parfois plus ou moins rapprochés de l'état vierge. Leur composition et leur aspect varient dans de larges limites: elles sont le résultat de leur histoire, qui est autre pour chaque région. Tantôt l'on rencontre des peuplements denses et relativement uniformes, issus peut-être d'un seul et même ensemencement après un incendie ou une avalanche extraordinaire, un éboulement ou un ouragan. Tantôt ce sont des massifs plus ou moins irréguliers, au caractère jardinatoire, clairiérés par les hasards des chablis ou d'exploitations insolites et intermittentes.

Il y a des forêts d'une seule essence, mélèze ou épicéa, ou arolle et pin de montagne, et des forêts mélangées. Les âges varient et se mélangent comme le reste. Et, au hasard de la fertilité du sol, de l'exposition, de la constitution intérieure, l'on constate différents degrés d'accroissement et de prospérité. Il est de ces massifs qui renferment non seulement un volume élevé à l'hectare, mais un matériel de fort belle qualité dans un état parfait de conservation. Et de temps à autre on tombe dans des groupes de formes gigantesques, des arbres de 1.50 à 2 m de diamètre, d'une longueur extraordinaire et d'un coefficient de forme inattendu, de vrais monuments de forêt vierge.

Ce qu'un grand nombre de ces forêts hautes ont de commun, c'est leur état inexploitable. Cette inexploitabilité est de nature matérielle ; d'une part, situation orographique, éloignement considérable de la prochaine voie passable de communication, bancs de rochers, gorges infranchissables, etc. ; et de nature économique, comme nous venons de le voir, manque absolu de bras, les propriétaires n'arrivant jamais à réserver les forces et le temps nécessaires tant pour une exploitation d'une certaine importance que pour la construction de chemins d'accès, bien souvent d'une exécution difficile et coûteuse.

Cette disproportion entre les bras disponibles et le travail à accomplir est d'autant plus grande que le cube de bois exploitable est plus considérable. Si une petite coupe de peu d'importance et ne laissant par conséquent que du déficit semble encore chose réalisable, des opérations de grande envergure, qui elles seules laisseraient éventuellement des bénéfices, sont tout à fait exclues. C'est donc tourner dans un cercle vicieux. Et ce manque de bras est un phénomène absolu aussi bien que relatif. Non seulement la commune propriétaire ne dispose pas de main d'œuvre, mais les communes voisines ne peuvent, dans la règle, y suppléer, les circonstances étant les mêmes pour elles. Comme les grandes coupes sont chose rare, exceptionnelle, le métier de bûcheron ne s'est point développé. Chacun façonne le bois pour son usage, mais l'entrepreneur de coupes n'existe pas. Sans parler de la défiance de village à village, qui exclut le plus souvent l'embauche d'hommes d'une autre commune. Il faut pour cela toute l'autorité et de longs efforts de persuasion de la part des organes forestiers.

Encore si la coupe était faisable, l'amenée des produits marchands vers les lieux de consommation exigerait dans la plupart des cas des travaux coûteux et compliqués, rives, chemins, ponts, câbles, etc., autant d'ouvrages dont l'exécution se heurte de nouveau à l'absence de main d'œuvre, dont la mise en scène exige une direction technique, ingénieur, géomètre, et qui enfin engloutiraient de fortes sommes, qu'on ne saurait trouver au budget d'un village de montagne. Le commerce des bois, étant d'ailleurs peu familier aux administrations, elles ne se hasarderaient pas volontiers à faire de fortes avances, quitte à se récupérer par la vente des produits. Elles préfèrent le plus souvent, quand les bois à sortir sont mal placés, recueillir un prix minime, parfois ridiculement bas du mètre cube, pourvu que l'acheteur veuille bien se charger du transport. La résultante de toutes ces difficultés, qui s'additionnent les unes aux autres, est que les forêts restent inexploitées, les bois périssent souvent sur pied ou pourrissent sur le parterre, et de grandes valeurs sont perdues pour l'économie du pays.

Il n'est point aisé de remédier à cette situation et de prôner un correctif infaillible. Mais il apparaît avant tout que les demi-mesures et les palliatifs sont condamnés à un complet insuccès. Il faudrait ici une intervention énergique et systématique. L'administration forestière devrait tenir à sa disposition des équipes de bûcherons et de terrassiers complètement outillés, afin de pouvoir, à la manière du canton de Fribourg, par exemple, exécuter certains travaux dépassant la capacité des communes; les fonds devraient être avancés par l'Etat, quitte à lui de se récupérer sur les intéressés une fois l'entreprise menée à bien. Evidemment certains travaux devraient être subventionnés dans une plus large mesure qu'aujourd'hui, en particulier l'ouverture des voies de communications dans des circonstances difficiles. Mais l'administration forestière devrait organiser aussi la vente des produits d'après les principes commerciaux. La valeur des coupes à exploiter servirait de nantissement pour l'avance des fonds, un cubage exact lors du martelage devant servir de garantie à la commune propriétaire.

Ce programme d'exploitation est bien trop étatiste, nous nous en rendons bien compte, pour pouvoir trouver aujourd'hui déjà son application dans les hautes forêts valaisannes. Si nous l'avons formulé, c'est faute de mieux. Stimulé par les lignes qui précédent,

l'un des forestiers qui a charge d'âme et de bois dans les conditions précitées, nous apportera-t-il peut-être une solution plus pratique et mieux réalisable ? Il nous serait très agréable de l'avoir provoquée par cette discussion essentiellement théorique.

A. P....y.

Les caisses de réserve forestières.

Par *Philippe Flury*, adjoint à la Station de recherches forestières.

(Fin.)

Avec une caisse de réserve forestière suffisante, ces inconvénients disparaissent. L'administration forestière devient plus élastique ; elle est moins dépendante des vicissitudes de la situation générale ; le rendement augmente. Du même coup, on obtient facilement et sans risques ce que maints représentants d'une nouvelle tendance en aménagement cherchent à obtenir par des moyens encore hésitants, à savoir, non plus seulement le rendement soutenu en volume, mais le *rendement financier soutenu*.

Il va sans dire qu'une administration forestière possédant une caisse de réserve pourra facilement procéder à des acquisitions nouvelles, au rachat de servitudes, à la construction de chemins, à des travaux d'amélioration et d'utilité publique.

De même, il sera plus facile de procéder à la conversion de taillis en futaie. Cette opération pourra être exécutée sans sacrifices financiers ; ainsi les très vieux baliveaux pourront être réalisés au moment le plus convenable ; rien n'obligera à les laisser tomber en quelque sorte en décrépitude.

Signalons ici un argument d'ordre cultural qui a une certaine importance.

Il n'est pas rare, surtout dans les forêts communales, que pour de multiples raisons les *coupes d'éclaircie* soient en retard. Quand on se décide à rattraper plus ou moins rapidement le temps perdu, ces produits d'éclaircie peuvent comporter annuellement du 50 au 100 % de la possibilité en produits principaux, voire même plus encore. Or, comme pour des raisons culturales diverses, l'exploitation de cette dernière ne peut ou ne doit pas être sensiblement réduite, les recettes augmentent anormalement pendant de telles périodes. Le ménage communal s'adapte facilement, comme bien l'on pense, à une situation aussi favorable, car on augmente